



VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION
N° 2026/001 CL

Monsieur le Maire de Saint-Gervais,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'enveloppe allouée aux travaux de réhabilitation des maisons Rosset dans le cadre du budget investissement ville 2025,

CONSIDERANT que la consultation lancée le 28 août 2025 est restée infructueuse pour les lots 9 « Métallerie », 14 « Sols souples », 15 « Enduits de façades », 17 « Electricité », 18 « Plomberie Sanitaire » et 19 « Chauffage Ventilation »,

CONSIDERANT le résultat d'une nouvelle consultation lancée selon la procédure adaptée le 4 décembre 2025 pour ces 6 lots,

DECIDE :

D'ATTRIBUER les marchés comme suit :

- Lot 9 à l'entreprise MORAND pour un montant total HT de 30 842,95 € (trente mille huit cent quarante-deux euros quatre-vingt-quinze cts) ;
- Lot 15 à l'entreprise YASAR pour un montant total HT de 72 829,13 € (soixante-douze mille huit cent vingt-neuf euros treize cts) ;
- Lot 17 à l'entreprise ELEC PARTNERS 74 pour un montant total HT de 97 802,45 € (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent deux euros quarante-cinq cts) ;
- Lot 18 à l'entreprise SERGE POISSON pour un montant total HT de 79 374,90 € (soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quatorze euros quatre-vingt-dix cts) ;
- Lot 19 à l'entreprise BENOIT GUYOT pour un montant total HT de 126 208,12 € (cent vingt-six mille deux cent huit euros douze cts).

DE FAIRE une demande de devis auprès de plusieurs entreprises pour attribuer le lot 14 resté infructueux à l'issue de cette 2^{ème} consultation,

DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et décidé le 26 février 2026



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmise le 3/03/2026

Affiché numériquement du 3/03/2026